

**Procès Verbal de séance du Conseil du 28 Mars 2011  
Chabreloche, Salle Fernand Bernard**

**Présents :**

**MM. ITOURNEL, Mme LAFORET, MM. COLLONGE, CHAMBON, Mme BARGE(suppléante), MM. BARGES, GENEST, DEPIS, Mme CARTON (suppléante), MM. FERRET(suppléant), GADOUX, Mmes BEGON, GIRY, MM. SAINT ANDRE, PERCHE, ARNAUD, BALISONI, CHOSSIERE, DAUPHANT, Mme BONNARD (suppléante), RODIER, Mme MAZELLIER, MM. GIRAUD, GUETTE.**

**Absents :**

**MM. BOURNEL(remplacé), Mme DUMAS,  
Techniciens : M. CASTANIE, Mmes FOURNIER, BERTHO, CHAMBON.  
Absents : Mme EMERARD, MM. MULOT, LACROIX.**

**o - Adoption du procès verbal de séance du 28/02/2011 et désignation du secrétaire de séance**

**1- HABITAT**

- Programme Local de l'Habitat : informations.

Georges CHOSSIERE informe le Conseil que la journée de terrain, prévue dans le cadre de la formation Habitat pour les élus du bassin de Thiers, aura lieu le samedi 2 avril 2011 sur la communauté d'agglomération Loire-Forez (Montbrison). Le Vice – Président en charge de l'Habitat accueillera les élus pour expliquer leur démarche et 2 réalisations seront visitées.

**2- ENFANCE ET JEUNESSE**

- **Mode de calcul des tarifs applicables aux familles pour les sorties de L'ALSH :**

Monsieur Olivier Chambon rappelle que dans le cadre de la reprise en régie directe de l'ALSH La Source, il est nécessaire de fixer les tarifs applicables aux familles pour les sorties effectuées par les enfants fréquentant l'ALSH.

Il explique qu'un supplément est demandé par enfant dès lors qu'une sortie hors de locaux de l'ALSH engendrant des frais est organisée. Ce supplément était jusque-là établi sans règle précise pour chaque sortie et délibéré systématiquement en Conseil Communautaire.

Afin de rendre la tarification des sorties plus transparente et après avis favorable de la commission enfance et jeunesse, il est proposé un mode de calcul proportionnel et applicable pour l'ensemble des sorties.

**Il est proposé d'adopter le mode de calcul suivant :**

Après établissement du coût de revient de la sortie par enfant (sur la base du nombre maximum d'enfants participant à cette sortie) :

- La CCMT prendrait à sa charge 70% du coût de revient de la sortie par enfant
- Les 30% restant seraient à la charge de la famille.

D'après ce mode de calcul les tarifs applicables aux familles varieraient peu par rapport à ce qui était appliqué antérieurement.

**Délibération :**

Le Conseil décide d'approuver ce mode de calcul.

- **Acquisition d'un véhicule 9 places pour le transport des enfants de l'ALSH :**

Monsieur Olivier Chambon annonce que le principe de l'acquisition d'un minibus permettant le transport des enfants fréquentant l'ALSH a été validé par le bureau du 24 février 2011.

Il est proposé que cet achat se fasse par l'intermédiaire de l'UGAP (Union de Groupements d'Achats Publics) ce qui permettrait de réaliser une économie importante sur l'opération. Le recours à la centrale

d'achat, elle-même soumise au code des marchés publics pour toutes ses procédures, dispense les collectivités de toute mise en concurrence et publicité préalables.

La maintenance du véhicule se fera quand à elle par l'intermédiaire d'un concessionnaire local.

- Pôle Enfance Jeunesse et structure touristique : choix des entreprises pour le marché de travaux.

Olivier CHAMBON explique au Conseil que, suite à la consultation pour le marché de travaux du Pôle Enfance Jeunesse, la commission des marchés s'est réunie jeudi 24 mars. Des négociations ont eu lieu sur certains lots.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

***Voir page suivante***

RECAPITULATIF DES MIEUX DISANTS		Fourchette budgétaire supérieure	Fourchette budgétaire inférieure	ENTREPRISES	OFFRES € HT
LOT 1	GROS ŒUVRE	392 000,00	351 000,00	FERNANDES CONSTRUCTION	434 827,04
LOT 2	CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS	191 500,00	172 224,00	TAILLANDIER	194 465,81
LOT 3	COUVERTURE ZINC	46 000,00	41 400,00	SUCHET	53 241,30
LOT 4	ETANCHEITE	48 000,00	43 200,00	SOPREMA	51 643,88
LOT 5	MENUISERIE EXTERIEURE MIXTE BOIS ALU	134 000,00	120 600,00	MEUNIER MARNAT	124 959,00
LOT 6	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	107 000,00	96 300,00	FERREYROLLES	115 495,95
LOT 7	SOLS SCELLES - FAÏENCES	41 000,00	36 900,00	CARTECH	54 515,46
LOT 8	SOLS COLLES	22 000,00	19 800,00	CARTECH	14 642,24
LOT 9	PLATRERIE PEINTURE - FAUX PLAFONDS	154 200,00	138 600,00	BATTANDIER	122 033,03
LOT 10	SERRURERIE	51 000,00	45 900,00	BOURDOULEIX	53 124,24
LOT 11	PLOMBERIE - SANITAIRE	47 900,00	43 100,00	LC CHAUFFAGE	45 314,97
LOT 12	CHAUFFAGE - VENTILATION	239 200,00	215 300,00	PROMETHERM	234 234,90
LOT 13	ELECTRICITE & COURANTS FAIBLES	80 800,00	72 700,00	FESQUE	78 490,03
LOT 14	TERRASSEMENTS GENERAUX	53 650,35	50 000,00	RICHARD TP	58 688,10
LOT 15	ESPACES VERTS	41 400,00	37 000,00	NATURE ET PAYSAGE	38 899,58
LOT 16	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	264 948,37	240 000,00	COLAS / SANCHEZ	282 350,15
<b>TOTAL</b>		<b>1 914 598,72</b>	<b>1 724 024,00</b>		<b>1 956 925,68</b>

**Délibération :** Le Conseil approuve le choix des entreprises précitées.

- ALSH « la Source »
- **Construction du bâtiment : information**

Une première réunion est prévue le 31 mars avec CRX pour travailler sur les besoins. Par ailleurs, 2 visites de CLSH existants sont prévues (Vic le comte et St Laure) pour approfondir la réflexion.

### **3- SOCIAL**

- EHPAD de La Monnerie Le Montel :
  - Présentation de l'avant projet par la maîtrise d'œuvre.

Le projet d'EHPAD à La Monnerie est à la phase APS (Avant Projet Sommaire).

Présentation par M. BOUCHAUDY de l'avant projet de l'EHPAD de La Monnerie.

- Dépôt du permis de construire.

Suite à la présentation, il est proposé au Conseil d'accepter l'avant projet présenté sous réserve que le projet entre dans l'enveloppe budgétaire conformément au marché de maîtrise d'œuvre et sous réserve de la notice fluides non communiquée à ce jour.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Président à déposer le permis de construire.

**Délibération :** Le Conseil décide d'autoriser le Président à déposer le permis de construire dans les conditions décrites ci-dessus.

- Choix du Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

Jean-Louis GADOUX rappelle que le Conseil réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2010 avait délibéré pour retenir un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé. Dans l'attente des résultats de l'étude diagnostic de pollution des sols, le marché n'avait pas été notifié.

Depuis, suite à un retour d'expérience sur un chantier de la SEAU (la conduite d'opération), il est apparu nécessaire de relever la mission du coordonnateur du niveau II au niveau I, notamment en regard du nombre d'entreprises pouvant être amenées à travailler en co-activité sur le site.

Une nouvelle consultation a été lancée. Les 8 entreprises ayant remis une offre la première fois ont été consultées.

Ont remis une offre : SOCOTEC, VERITAS, QUALICONSULT, Marc GALLETI, ISOBASE, DEBOST, ALPES CONTRÔLES et DEKRA Conseil HSE.

Le tableau ci-dessous récapitule les offres reçues.